

Encadrement des trains

SUD-Rail vous informe !

Groupe de travail CPC Voyageurs

Encadrement des trains

Mercredi 17 décembre 2008

La direction déléguée des trains a organisé le 17 décembre dans la cadre d'un groupe de travail de la C.P.C Voyageurs une première réunion sur les RET et les CPST. Le document fourni par la direction reprend différents points : la rémunération, le contenu du métier de RET et la démarche Dynamic'Prod pour les CPST.

La délégation SUD-Rail a lu en début de séance la déclaration suivante

☞ La déclaration

Un certain nombre de groupes de travail, de forums et de séminaires (dont destination SNCF 2012) ont eu lieu depuis le début de l'année 2008. C'est pourquoi les fédérations syndicales étaient en droit d'obtenir un document complet de la part de la DDT. L'inquiétude est grande dans l'encadrement des trains car l'avenir est sombre. Pour obtenir des informations sur l'avenir des ECT, mieux vaut aller aux nouvelles en dehors des ECT.

Trop de points sont sans réponse et renvoyés dans d'autres groupes de travail :

- Sur le **contenu du métier**, on attendra le groupe de travail CBORM
- Sur la **rémunération**, « un groupe de travail va prochainement se constituer »

Composition de la délégation SUD-Rail

Bruno OBORA, R.E.T Ect Metz/Nancy

Frédéric QUEBRE, C.P.S.T Ect Toulouse

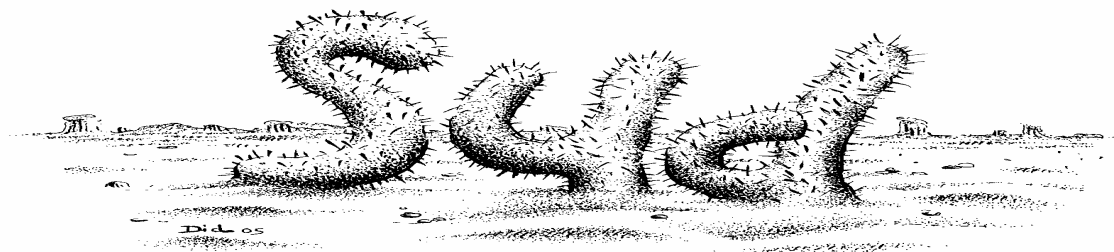
Olivier DUTHOIT, R.E.T Ect Lille

- Sur le **dimensionnement** des équipes « les réflexions vont maintenant débuter »
- Pour les CPST, on **expérimente** « **dynamic'prod** »

Nos collègues de l'encadrement sont en droit d'obtenir des réponses ! Ce jeu de piste sans fin est incroyable ! On en a marre des rencontres "tartes à la crème" où la DDT découvre la réalité quotidienne des ECT, des groupes "miroir aux alouettes" mis en place pour avaliser votre politique...

Que s'est-il passé de concret depuis les rencontres « service gagnant » ? Rien ! c'est la galère au quotidien qui continue pour tous !

Sauf que la politique de libéralisation et de verticalisation de la SNCF, (que SUD-Rail condamne) va faire éclater les ECT. Les collègues de la CPST ont eu un avant-gout de ce qui les attend.



La fin programmée des CPST

Les 4 et 5 décembre 2008 le **dépeçage** des CPST a été annoncé :

- Les concepteurs VFE iront à Paris, les autres rattachés à leurs activités respectives.
- Les prévisionnistes et les programmeurs au CNO et dans les CRO

Conséquences : perte de prime encadrement train à moyen terme, perte de prime réserve, changement d'office de filière (TC vers TGM), plus de possibilité de basculer RET, les passerelles pour changer de métier promises au mois de juin 2008 par la

DDT ressembleront plus à des ponts de singe ou des voies de garage étant donné que toutes les régions seront impactées par ce projet.

Dans ce contexte, la mise en place de Dynamic'Prod (c'est pas plutôt **Dynamite'Prod** ?)est totalement déplacée. Pas une seule ligne dans le document sur l'avenir des CPST !

Quel avenir pour les agents des CPST ? Quel déroulement de carrière lorsque les postes de concepteurs VFE ,d'adjoint et de chef de CPST auront été supprimés ?

Le dimensionnement des équipes

Alors que la direction déléguée des trains annonce depuis des années que la moyenne des agents par RET est de 20 agents, elle travaille sur des hypothèses budgétaires basées **sur des équipes à 30 agents**. Et depuis peu, la direction VFE annonce dans les réunions "destination

snCF 2012" que les DPX auront des **équipes de 40 agents**. Bien évidemment les réflexions sur la taille vont débiter mais vous n'aurez rien à dire ce jour !

Un RET pour 40 agents signifie un RET sur deux sur le carreau !

Le contenu du métier de RET

Car il s'agit bien de transférer une partie des missions sur les CBORM et ces missions **seront examinées** dans le groupe CBORM bien évidemment ! Les missions décrites dans le document sont déjà des missions réalisées par les RET. La direction indique qu'elle souhaite **alléger des outils de suivi** de la performance et dans le même temps par exemple elle lance PDVI service (et un jour PDVI compta) ou qu'il va falloir se créer des outils pour suivre les projets d'équipe. Quel est véritablement le contenu de l'évolution du métier selon la DDT (le référentiel VO 651 « référentiel emploi RET » va-t-il être modifié) ? selon la DDT car selon VFE le métier de DPX va être totalement chamboulé.

Pourquoi vous ne remettez pas aux fédérations syndicales la fiche-métier examiné dans un des groupes de travail RET / DDT ? Quel est le contenu des discussions du groupe de travail RET/DUO/CBORM du 15 décembre 2008 ?

Nous vous alertons sur la logique de contractualisation des « **prestations managériales** » entre le RET et son **DUO** que les activités imposent . Le RET est titulaire d'un contrat de travail et il ne doit pas entrer dans une logique client/fournisseur avec son supérieur hiérarchique qui est lui-même salarié de la SNCF. Cette logique est destructrice pour les individus et le collectif de travail.

UNE EPOQUE FOURMIDABLE



La rémunération

La DDT propose un « **système d'EVS vertueux** », c'est quoi votre système vertueux ?

Un nouveau groupe de travail « va prochainement se constituer »

Il y a quasiment autant de système de rémunération que d'ECT. Pour la fédération des syndicats SUD-Rail un système vertueux

- C'est déjà accorder à l'encadrement des trains la revalorisation de **60 € brut de la VMT** (valeur mensuelle théorique) du code prime 25 comme pour nos collègues des trains (**augmentation de la prime de travail de 50 € au 1^{er} mai 2008 et 10€ au 1^{er} décembre 2008**).
- C'est accorder l'indemnité de saisie
- C'est payer les indemnités dans tous les ECT pour les examinateurs et les formateurs occasionnels

- C'est donner des garanties sur la pérennité des **indemnités de langues** (menacés pour ceux qui l'ont)

Ensuite, il ne doit y avoir aucune perte d'EVS avec votre nouveau système de rémunération des RET. La substitution à « l'existant » d'une indemnité d'accompagnement serait malvenue si demain comme nous le pressentons des tâches étaient transférées aux CBORM-Assistant RET.

Enfin, il faut stopper le découpage vertical de l'entreprise qui va faire éclater les ECT car la fin des ECT c'est la mort **du code prime 25**. Engagez-vous dès aujourd'hui sur le maintien du code prime "encadrement trains" dans les futurs établissements par activité que vous tentez de mettre en place et que SUD-rail condamne.

Les réponses de la direction...

Pour la direction des trains
Mme BARBERIO, Mrs
RUBEO-LISA et CHEVROD

La rémunération des RET

Concernant les EVS, la DDT constate que les disparités entre les ECT ne facilite pas sa tâche. Entre les ECT où les DPX ont un forfait mensuel variable (selon l'ECT) et ceux qui n'ont rien, la DDT souhaite un cadrage national en laissant une certaine souplesse aux établissements selon « une typologie de charges ».

Un REX concernant les EVS sur 5 ECT est en cours (Amiens, Bordeaux, Dijon, Reims et Limoges). Il faut savoir que dans

certains ECT expérimentaux, le choix d'adhérer au nouveau système de rémunération a été donné aux RET. La politique vertueuse de la direction consisterait-elle en la création d'une indemnité d'accompagnement (3€70/heure) ? La carte bleue professionnelle est abandonnée dans certains ECT suite à des abus. *Quid* du remboursement de frais sur justificatifs ?

Pour SUD-Rail, un nouveau système de rémunération ne doit pas entraîner de perte de rémunération. Il faut être attentif aux futures missions du RET car si la DDT crée une indemnité d'accompagnement et en même temps transfère des tâches aux CBORM (voir plus loin), le système vertueux se transforme en **système de dupes** ! Sur **le maintien du code prime 25** (lié au grade) et autres aspects de la rémunération, elle ne donne pas de réponse.

Le métier de RET

La DDT évoque dans son document « le support d'observation assistant RET » pour les CBORM. Car il s'agit de bien de transférer des tâches vers les CBORM...La DDT souhaite que ces

assistants-RET assurent encore au moins 50% de production. La DDT réaffirme qu'il n'y aura pas de transfert du rôle hiérarchique.

Pour connaître le contenu du métier de RET, on attendra la fin des discussions du groupe de travail "CBORM" !

La taille des équipes

La DDT réfute les annonces « un DPX pour 40 agents » pour les RET. Considérant les spécificités d'un DPX Trains (agents roulants), elle affirme que

la taille des équipes ne dépassera pas 30 agents. La moyenne actuelle est selon la direction est **de 19, 54 agents/RET**.

Les ASCT sont 11 000 sur le réseau national, passer de 19,54 ASCT à 30 par Ret signifie la suppression de 180 postes de RET.

Dans les UO et avec SUD-rail, les RET doivent peser sur les discussions qui débutent. Transfert de missions vers les CBORM, agrandissement de la taille des équipes, non perte d'EVS...autant de sujets qui nous concernent tous !

La production

☑Gestionnaire de moyens ou TC Voyageurs ?

Même si les CPST sont alimentées en TC Voy depuis longtemps, la DDT fait le constat que cette formation ne prépare pas au métier de RCT et que les nouveaux TC Voy ne sont pas favorables à répondre à ces offres de poste. A ce jour, 24 TGM sont en poste, suite à des initiatives locales et régionales par absence de ressource TC disponible (pas de candidat ou refus des agents). La DDT considère que les TGM sont mieux formés et qu'ils peuvent avoir un meilleur parcours professionnel dans ces métiers puisqu'ils peuvent évoluer vers la

traction ou au CRO par exemple, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les activités Voyageurs et la DDT travaillent en partenariat pour adapter la formation TGM au métier de la commande des trains (socle commun de référence et formation spécifique).

Les fiches emplois tenus (FET) sont en écriture actuellement, réactualisées après l'échec d'Alliance et le maintien Omega/SEJ. Quant à l'amélioration de ces outils, la DDT ne fait aucune promesse sur un changement, étant cependant en relation avec la traction sur ce sujet.

☑Evolution des TGM vers le métier de RET ?

Réponse en attente quant à savoir si un TGM métier Trains pourra basculer Ret. Les TGM doivent bénéficier d'une mesure

en cours d'étude pour la différence de prime de travail.

☑Dynamic'Prod

C'est la nouvelle démarche managériale pour les CPST. Le chef CPST devra animer la démarche et aura des outils

pour quantifier les objectifs des RCT et programmeurs.

Le système qui permet à chacun de visualiser la GEXCI -à la baisse ou à la hausse- en temps réel en fonction de ses objectifs est abandonné ! Complètement déconnant de mettre en place une telle démarche à l'heure des réorganisations envisagées notamment les établissements par activités.

☑La fin des CPST

Pas de réponse de la DDT sur l'éclatement des CPST et les perspectives et garanties données aux agents. Nous n'avons pas dû assister aux mêmes réunions !

